



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CTL des 06 et 08 octobre 2020

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur GIRAULT. Ce CTL a eu lieu sous un format présentiel respectant les mesures barrières. Toutefois, avec seulement 2 microphones mis à disposition des organisations syndicales, il était difficile et contraignant d'intervenir à loisir.

Le syndicat **FO-DGFIP 62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration. Le syndicat CGT n'était pas présent.

En réponse à notre [déclaration liminaire](#), le président réaffirme que la réforme NRP ne se fait pas dans la précipitation car un projet qui n'a pas concrètement commencé deux ans après son annonce par le Ministre ne peut pas être considéré comme précipité.

Pour le président, les agents n'ont certes pas souhaité cette transformation, mais ils veulent savoir aujourd'hui à quelle date et comment celle-ci sera réalisée ?

Concernant les points de contact, il reconnaît qu'il y a un risque de dévitalisation et de ce fait un risque de démotivation des agents.

Au sujet des suppressions d'emplois, il a indiqué que celles-ci sont décidées par la DG et la direction du budget, elles doivent ensuite être appliquées de manière la moins stupide et cynique possible.

FO-DGFIP 62 a dénoncé le fait que le directeur soit un grand communicant mais que sa capacité à dialoguer est inversement proportionnelle à celle-ci ! Pour preuve, les GT ont été réunis parfois à la va-vite, parfois sans les agents concernés ou encore sans prévenir les maires de la fermeture de la Trésorerie installée dans leur commune...

I/ Approbation des procès-verbaux des CTL du 28 janvier 2020, du 19 juin 2020 et du 17 juillet 2020 :

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

Précisions sur le bilan de la prime COVID abordé lors du CT du 17/07 : Un certain nombre de primes ont été corrigées et mises en paiement sur la paye d'octobre. Les agents ont obtenu une réponse à leur demande d'explication et ceux qui ne l'ont pas eue peuvent la renouveler.

II/ Fusion du SPFE de Béthune 1 et du SPF de Béthune 2 (pour avis) :

Le but de cette fusion est d'harmoniser les méthodes de travail et mutualiser les savoirs faire. Pour l'usager : avoir un interlocuteur unique là où il y en avait deux.

Les trois prérequis indispensables (délai d'enregistrement, délai de publication et radiations), auxquels il n'est pas possible de déroger, ont bien été respectés. La fusion des bases Fidji a été réalisée avec succès dans la nuit 4 au 5 octobre 2020.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

La fusion des deux SPF a donc été effective le 5/10/2020. D'après la direction elle a été bien préparée et s'est bien déroulée. Et le président s'est excusé de mettre ce point à l'ordre du jour du CT du 6/10 alors que la fusion a déjà eu lieu.

L'intégralité des emplois est reprise dans la structure fusionnée : 1 IDIV HC ; 2 A ; 18 B ; 2 C.

Une communication a été faite auprès des usagers.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)			X

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont expliqué que depuis l'origine FO est favorable à la création d'un SPFE sur Béthune, il ne doit cependant pas être un prétexte pour de futures suppressions d'emplois.

Concernant le retard des délais de publication de certains SPF, un aménagement national des méthodes de travail des SPF sera prochainement présenté par la DG. Il devrait permettre de réduire efficacement ce délai (exemples : suppression de la seconde main / envoi par la DG d'une liste par mois des actes les plus anciens sur lesquels les services travailleront 2 jours entiers). La BNIPF (2 renforts) est présente à Béthune pendant 2 mois.

FO-DGFIP 62 indique que le manque d'emplois a son incidence sur les retards des délais de publication et demande si un espoir de voir arriver des renforts et des emplois est possible ?

Le président indique qu'il n'y a pas eu de suppressions d'emplois en 2020 mais rien n'est figé.

Même s'il reconnaît qu'il faut davantage d'EDR pour aider les SPF, il faut travailler sur les méthodes de travail et les actions de formations. Selon lui, l'addition de ces différentes mesures serait en capacité de redresser la barre.

FO-DGFIP 62 précise aussi que des agents EDR ont été formés en SPF mais ne sont pourtant pas amenés à y travailler malgré leur demande. Et d'autres aimeraient s'y former...

III/ Projets NRP du 1^{er} janvier 2021, la liste est détaillée infra (pour avis) ;

Le futur réseau de proximité sera constitué de structures de taille plus importante, mettant notamment fin aux structures mixtes de type SIPE.

Pour le Pas-de-Calais, le projet prévoit un réseau plus resserré autour de :

- 10 SIP (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bruay-la-Buissière, Calais, Hénin-Beaumont, Lens, Lillers, Saint-Omer et Montreuil-sur-Mer) et de 1 antenne SIP (Saint-Pol-sur-Ternoise).
- 5 SIE (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais et Lens) et 2 antennes SIE (Montreuil et St-Omer)
- suppression de toutes les trésoreries et création de SGC et CDL

Les antennes dites « pérennes » seraient maintenues au moins jusqu'à 2026. Selon le président, cette pérennité dépendra des réformes et des suppressions d'emplois à venir.

Pour les SIPE, la direction n'a pas de précisions fines sur la répartition des agents entre la partie Particuliers et Entreprise. Les chefs de services ont donc été consultés. Une logique a été retenue afin de tenir compte de la réalité sur le terrain et des souhaits des agents.

FO-DGFIP 62 a dénoncé le fait que 7A+ vont être mis à la disposition de la direction au 01/01/2021. Le hasard faisant bien les choses, c'est le nombre de CDL à implanter sur la zone concernée par cette première partie du NRP..

Le président a répondu qu'il n'y a pas de besoin criant de A+ en direction sur les fonctions supports/commandement et que ces emplois de A+ quittent le réseau avec l'idée d'y revenir.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Les projets de restructurations ont ensuite été présentés par la direction et soumis au vote par famille de métiers (SIE, SIP, transfert recouvrement de l'impôt, transfert SPL, SGC, contrôle fiscal).

IMPORTANT :

Le président a précisé que les agents seront dans l'obligation de suivre leur mission. Ils seront affectés ALD local du 01/01/21 au 01/09/21 !

1- Transfert de la partie SIE du SIPE de Saint-Pol-sur-Ternoise vers le SIE d'Arras ;

Le présent projet porte sur l'élargissement du périmètre de compétences du SIE d'Arras par adjonction des missions de la partie SIE du SIPE de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
Du SIPE Saint-Pol	*	*	6		6
Siège SIE Arras	1	2	16	2	21
Total du SIE Arras au 01/01/21	1	2	24		27

* l'emploi de A+ est mis à la disposition de la direction, l'emploi de A est redéployé sur l'antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise du SIP d'Arras

À la date du présent CTL, compte tenu des souhaits exprimés par les agents auprès de leur chef de service, et en accord avec les responsables des services impactés, il est envisagé de transférer 3 B et 3 C en lieu et place de 6 B.

1 agent C partant en retraite avant le 01/01/21, seules 5 personnes rejoindront le SIE d'Arras pour 6 sièges (pour l'emploi vacant: à voir au CT Emplois). 2 B travailleront à distance selon leur souhait en attendant le 01/09/21 où ils rejoindront peut-être le SIP Arras, antenne St Pol.

Au SIE d'Arras il y a suffisamment de m² disponibles pour accueillir 6 agents de St Pol. L'organisation sera faite selon la volonté du chef de service.

FO-DGFIP 62 a dénoncé un 1^{er} projet présenté non abouti, la direction ne sachant pas précisément qui, quand et comment l'opération se déroulera et surtout en imposant le statut d'ALD aux agents !



Les CDFIP de St-Pol et Arras sont éloignés de 36,4 km, le barème applicable sans changement de résidence familiale est de **7 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

2- Transfert de la partie SIE du SIPE de Bruay-la-Buissière vers le SIE de Béthune ;

Le présent projet porte sur le transfert de la partie entreprise du SIP-E de Bruay-la-Buissière vers le SIE de Béthune.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
Du SIPE Bruay – partie SIE	*	*	5	1	6
Siège SIE Béthune	1	1	15	2	19
Total du SIE Béthune au 01/01/21	1	1	20	3	25

* Pour mémoire, les emplois de A+ et A du SIPE Bruay-la-Buissière sont redéployés sur le SIP Bruay-la-Buissière.

Les souhaits des agents ne nous ont pas été communiqués. Les travaux prévus initialement fin novembre/début décembre ne sont pas toujours pas validés. Les agents arrivant de Bruay au 01/01/2021 seront installés au sein de la configuration actuelle du SIE de Béthune

Encore un projet non abouti...

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais



Les CDFIP de Bruay et Béthune sont éloignés de 10,8 km, le barème applicable sans changement de résidence familiale est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

3- Transfert de la partie SIE du SIPE d'Hénin-Beaumont vers le SIE de Lens ;

Le présent projet porte sur le renforcement du SIE de Lens par le transfert de la partie SIE du SIPE d'Hénin-Beaumont.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
Du SIE Hénin-Beaumont – partie SIE	*	1	7		8
SIE Lens	1	1	13	3	18
Total du SIE Lens au 01/01/21	1	2	18	5	26

* Pour mémoire, l'emploi de A+ est redéployé sur le SIP d'Hénin-Beaumont.

À la date du présent CTL, les agents n'ont pas encore exprimé leurs souhaits, cependant sur l'aspect immobilier, des points d'accord ont été trouvés :

- souhait que chaque service soit installé d'un seul tenant sur un même étage
- souhait du SIP de rester au rez-de-chaussée en logique avec la gestion de l'accueil
- accord du SGC d'être installé au 1^{er} étage

Seules deux cloisons doivent être enlevées mais le PCE doit d'abord déménager. Vos élus **FO-DGFIP 62** ont fait remarquer que les agents du PCE n'ont pas été concertés et que l'aménagement de leurs bureaux prévus sur le plan du rez-de-chaussée est impossible à cause de cloisons coupe feu.

Nous attendons donc de nouveaux plans pour le site de Lens.

L'installation des agents ne sera pas effective au 1^{er} janvier, peut-être au 30 mars...

Encore un projet non abouti...

La question de l'organisation avec les services de contrôle a été abordée avec le chef de service du SIE de Lens. Il a été informé qu'il aura 6 interlocuteurs (2PCE, 2BDV, 2DIRCOFI) au lieu de 3. La répartition des dossiers sera faite au fil de l'eau.



Les CDFIP de Hénin-Beaumont et Lens sont éloignés de 11,2 km, le barème applicable sans changement de résidence familiale est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

Important : Il n'y aura plus d'accueil des entreprises à St Pol, Hénin et Bruay, elles recevront une information début décembre 2020.

4- Création d'une antenne du SIP d'Arras au CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise ;

Le présent projet porte sur la transformation de la partie SIP du SIPE de Saint-Pol-sur-Ternoise en **antenne pérenne** du SIP d'Arras. L'antenne est dite pérenne jusqu'en 2026.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SIP Arras – antenne de St-Pol	*	1*	10		11
SIP Arras	2	2	15	20	39
Total du SIP Arras au 01/01/21	2	3	45		50

* Pour mémoire, l'emploi de A+ du SIPE Saint Pol est mis à la disposition de la direction et l'emploi de A est redéployé sur l'antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise du SIP d'Arras.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

À la date du présent CTL, compte tenu des souhaits exprimés par les agents auprès de leur chef de service, et en accord avec les responsables des services impactés, il est envisagé de transférer 5B et 5 C en lieu et place de 2 B et 8 C.

Effectifs de l'antenne du SIP Arras sur St POL s/ Ternoise :

Accueil primaire : 1

Accueil généraliste : 2

IAD (y compris recouvrement amiable - permanences en points de contact) : 3

Cellule foncière : 5 (3 en réel et 2 à distance)

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont interrogé la direction sur la **création d'un futur PELH sur St-Pol**. Le président ne s'est pas engagé à créer un PELH. Même si certains départements l'ont déjà mis en place, il a indiqué que ce n'est pas encore à l'ordre du jour dans le Pas-de-Calais même si ce n'est pas absurde. La révision des locaux d'habitation va arriver et il y aura sûrement un travail considérable. Il faudra y dédier des moyens, aujourd'hui non définis. Une réflexion sera à mener sur qui devra aller sur cet éventuel PELH comme à chaque fois qu'il y a une évolution.

Selon le président, St Pol est une ville « centre » et la DGFIP a vocation à y garder une implantation. Il y a une nécessité de ne pas y avoir d'équipes trop réduites.

Sur le **plan immobilier**, les agents du SIP ont demandé à être installés en totalité au rez-de-chaussée. Il a été répondu que cette demande sera étudiée lors de la création du SGC (au 01/01/23)

Concernant les **points de contacts** : les conventions vont être signées avec les élus dans les jours ou semaines à venir, avec notamment le point sur les besoins en nombre de jours de permanence. Quant à la possibilité d'un accueil en visio, elle sera accessible mais ne sera pas la norme. Le président a déclaré vouloir un agent polyvalent et expérimenté dans ces points de contacts qui seront la vitrine de l'administration.

Encore un projet non abouti...

5- Création du SIP de Bruay-la-Buissière par transformation de la partie SIP du SIPE de Bruay-la-Buissière et transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie Mixte d'Hersin-Coupigny ;

Le présent projet porte sur la création du SIP de Bruay-la-Buissière par transformation de la partie SIP du SIPE de Bruay-la-Buissière et transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie mixte d'Hersin-Coupigny.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SIP Bruay	1*	1*	7	11	20
De Trésorerie Hersin-Coupigny			1		1
Total du SIP Bruay au 01/01/21	1	1	8	11	21

* Pour mémoire, les emplois de A+ et A du SIPE Bruay sont redéployés sur le SIP.

Le début des travaux est prévu mi-novembre 2020, pour une durée de 5-6mois. Toutefois les appels d'offres sont toujours en cours, les entreprises candidates devraient être notifiées dans les jours à venir. L'inspecteur de travail donnera ensuite son avis, puis la présentation des travaux de désamiantage sera faite sur site.

En attendant, seuls les chefs de services seront installés au rez-de-chaussée en novembre 2020.

Encore un projet non abouti...

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais



La distance entre la ville de Hersin-Coupigny et celle de Bruay-la-Buissière est inférieure à 10km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1250€** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

6- Création du SIP d'Hénin-Beaumont par transformation de la partie SIP du SIPE d'Hénin-Beaumont et transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie Mixte de Carvin ;

Le présent projet porte sur la création du SIP d'Hénin-Beaumont par transformation de la partie SIP du SIPE d'Hénin-Beaumont et transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie mixte de Carvin.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SIP Hénin Beaumont – partie SIP	1*	1	9	14	25
De Trésorerie CARVIN			1	1	2
Total du SIP Hénin Bt au 01/01/21	1	1	10	15	27

* Pour mémoire, l'emploi de A+ est redéployé sur le SIP d'Hénin-Beaumont. L'emploi de A+ de la TM de Carvin est mis à la disposition de la direction.

Les 2 agents seront installés en janvier 2021 à Hénin-Beaumont.



La distance retenue entre la ville de Carvin et d'Hénin-Beaumont est de 9,8 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1 250 €** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont signalé que selon le logiciel de calcul utilisé le kilométrage pouvait être supérieur à 10km et donc la PRS doublée. La réponse de la direction est floue...(voir l'encadré sur la PRS)

7- Fusion des SIP de Lens-Nord et Lens-Sud et transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Vimy et Bully-les-Mines ;

Le présent projet porte sur la fusion des SIP de Lens Nord et de Lens Sud. Le SIP ainsi fusionné sera renommé SIP de Lens. Par ailleurs, le SIP de Lens prendra en charge dès le 1^{er} janvier 2021 le recouvrement de l'impôt précédemment assuré par les trésoreries de Vimy et de Bully-les-Mines.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SIP Lens	1*	3	20	33	57
De trésorerie Vimy			1		1
De trésorerie Bully-les-Mines				1	1
Total du SIP Lens au 01/01/21	1	3	21	34	59

Pour mémoire, l'emploi de A+ du SIP Lens-Sud a été mis à disposition de la direction.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont pointé du doigt les 59 emplois qui vont être implantés au futur SIP de Lens en totale incohérence avec les propos de la DG qui s'était engagée à ne pas créer de structure avec plus de 50 emplois. **Le président a répondu que le SIP de Lens n'aurait peut-être plus 59 emplois d'ici 2-3ans !**

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont ensuite relevé une incohérence sur la répartition des cadres (3A sont affectés sur des missions, quid du 4^{ème} ?). Le président préconise dans l'idéal 2 A+ et 3 A. Par ailleurs, la direction indique que la responsabilité de la caisse, installée au rez-de-chaussée, relèvera désormais du SIP compte tenu du fait que la trésorerie municipale, qui la gérait jusque maintenant, sera installée au 1^{er} étage et que seul 12 % des encaissements concerne la municipale.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Concernant le reste des encaissements, la direction ajoute que ceux-ci vont diminuer pour plusieurs raisons :

- baisse de la part du numéraire (divisée par deux entre 2019 et 2020) ;
- les buralistes vont encaisser de plus en plus, notamment les amendes ;
- une convention devrait être signée avec la Poste pour le numéraire.

Pour les bons de secours, la direction souhaite trouver une solution rapidement (ex : système de carte préchargées)

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont soulevé le problème des archives du SIP et de la trésorerie Municipale qui, sur les plans, ne sont pas installées au même niveau que les services. La direction a répondu que ce point serait étudié après l'installation des agents.

Pour information, le président a indiqué qu'il n'y aurait pas de vigiles au CDFIP de Lens en permanence sur le site mais seulement en cas de nécessité.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont fait remarquer le nombre de places de parking seraient inférieures au nombre d'agents affectés sur le site après les restructurations (99 places pour 126 agents). Les badges commandés n'ont pas encore été reçus.



La distance retenue entre la ville de Vimy et Lens est de 7,6 km et celle entre la ville de Bully-les-Mines et Lens est de 9,6 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1 250 €** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont signalé que selon le logiciel de calcul utilisé le kilométrage pouvait être supérieur à 10km et donc la PRS doublée pour l'agent venant de Bully. La réponse de la direction est floue ! (voir l'encadré sur la PRS)

Travaux : en attente de nouveaux plans

Installation des agents : à définir en fonction de la date de début des travaux

Encore un projet non abouti...

8- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries Mixtes de Beuvry, Douvrin et Laventie vers le SIP de Béthune ;

Le présent projet porte sur le transfert au 1^{er} janvier 2021 au SIP de Béthune du recouvrement de l'impôt précédemment assuré par les trésoreries de Beuvry, de Douvrin et de Laventie.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SIP Béthune	1	2	9	15	27
De trésorerie Beuvry				1	1
De trésorerie Douvrin				1	1
De trésorerie Laventie					
Total du SIP Béthune au 01/01/21	1	2	9	17	29

La configuration actuelle des locaux permet l'installation sans difficulté des deux ETP en charge du recouvrement au sein du SIP de Béthune.



La distance entre la ville de Beuvry et celle de Béthune est de 4,3 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1 250 €** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

La distance entre la ville de Douvrin et celle de Béthune est de 16,8 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

FO-DGFiP 62 pointe du doigt les statistiques qui indiquent qu'il n'y a pas que dans les petites structures que les objectifs, notamment en matière de recouvrement, ne sont pas atteints. Il n'y a aucune justification à ce transfert !

FO-DGFiP 62 indique qu'il aurait été mieux de décaler le transfert en plusieurs fois, car les charges vont être compliquées à absorber. De plus, il s'agit d'une opération inédite aux conséquences inconnues (charges de travail à quantifier, soutien dans les postes, opérations de transfert des bases...)

9- Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie Mixte de Vimy à la Trésorerie Spécialisée d'Arras Municipale;

Le présent projet porte sur le transfert partiel de l'activité SPL de Vimy (9 communes) à la trésorerie spécialisée d'Arras municipale.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
Trésorerie Arras municipale	1	1	4	2	8
Trésorerie Vimy			1		1
Total Tres Arras Mun au 01/01/21	1	1	5	2	9

Travaux : pas de travaux

Installation des agents : au sein de la Trésorerie actuelle

Le A de Vimy devrait arriver sur le SGC de Béthune au 01/01/22. En attendant la direction ne sait pas sur quelle structure du Tagerfip il sera affecté (l'emploi est actuellement vacant).

Visite 01/10 : désirata des agents Vimy vu. Un cadre B souhaite aller sur Arras.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont déploré que les fiches n'indiquent aucune donnée de volumétrie.

La direction a répondu qu'un travail a été fait sur le sujet et indique que la volumétrie n'augmente pas de manière significative

La future trésorerie d'Arras municipale gèrera 44 budgets (avec les 9 communes de Vimy pour 24 budgets). Le nombre passera de 48 régies à 84 + 2 communes à enjeux.

Vos élus FO-DGFiP 62 ont demandé une attention particulière à la charge de travail et ont dénoncé le fait que le mot « suppression de trésoreries » ne soit jamais indiqué !



La distance entre la ville de Vimy et d'Arras est de 12 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

10- Création du SGC de Lens par transformation de la TS de Lens Municipale et transfert intégral de l'activité SPL de la TS de LIEVIN, de la Trésorerie Mixte de Bully-les-Mines, et transfert partiel de l'activité SPL des TM d'Hersin-Coupigny et Vimy ;

Le présent projet porte sur la création du SGC de Lens, issu de la transformation de la trésorerie de Lens Municipale en SGC et du transfert des activités SPL des trésoreries de Bully-les-Mines, Liévin et d'une partie des trésoreries d'Hersin-Coupigny (4 communes) et de Vimy (8 communes).

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
De Trésorerie Lens municipale	1	2	7	5	15
De Trésorerie Bully-les-Mines	*		2	2	4
De Trésorerie Liévin	1		4	3	8
De Trésorerie Hersin Coupigny				1	1
De Trésorerie Vimy	*			1	1
Total SGC Lens au 01/01/2021	2	2		25	29

Pour mémoire, l'emploi de A+ est mis à la disposition du directeur

Travaux : réflexion en cours

Installation des agents : à fixer

En ce qui concerne le A de Liévin, celui-ci est amené à rejoindre le SGC de Bruay (créé au 01/09/21) en attendant il sera affecté ALD au SGC de Lens.

Pour les régisseurs, une sous caisse et un accueil sur rdv vont être réalisés au 1^{er} étage. La transmission des pièces comptables et les remises des valeurs seront faites par la Trésorerie Municipale.

La sous caisse permettant l'accueil sur rdv des régisseurs sera au 1er étage. Il faudra travailler sur la transmission des pièces comptables qui devra se faire en amont.

Le SGC de Lens aura à gérer 124 budgets sous hélios et 544 régies dès le 01/01/2021 alors que la totalité du personnel composant ce SGC ne sera présente physiquement dans les locaux à cette date.

La permanence d'Avion : la direction réfléchit à une solution plus facile à mettre en œuvre grâce notamment à la dématérialisation des bons de secours sur des cartes de paiement pré-chargées.



Pour les agents de Vimy, Liévin, Bully les Mines : la distance de leur résidence administrative actuelle par rapport à Lens est inférieure à 10 kms; le barème applicable est de **1 250€** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

Pour l'agent d'Hersin-Coupigny, la distance par rapport à Lens est de 15,4 kms. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont signalé que selon le logiciel de calcul utilisé le kilométrage pouvait être supérieur à 10km et donc la PRS doublée pour l'agent venant de Bully. La réponse de la direction est floue... (voir l'encadré sur la PRS)

11- Création du SGC d'Hénin-Beaumont par transformation de la Trésorerie Spécialisé d'Hénin municipale et transfert intégral de l'activité SPL de la Trésorerie Mixte de CARVIN et transfert de l'activité partiel de la Trésorerie Mixte de Vimy ;

Le présent projet porte sur la création du SGC d'Hénin-Beaumont, issu de la transformation de la trésorerie d'Hénin-Beaumont en SGC et du transfert des activités SPL de la trésorerie mixte de Carvin et d'une partie de la trésorerie mixte de Vimy (3 communes).

Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie d'Hénin-Beaumont	1	2	4	3	10
Trésorerie de Carvin	*		1	3	4
Trésorerie de Vimy				1	1
Total	1	2	5	7	15

** Pour mémoire, l'emploi de A+ est mis à la disposition du directeur*

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Travaux : pas de travaux – Installation des agents : 01/2021



La distance entre la ville de Carvin et d'Hénin-Beaumont est de 9,8 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1 250 €** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

12 - Création du SGC de Lillers par transformation de la TS de Lillers et transfert intégral de l'activité SPL de la Trésorerie Spécialisé d'Auchel;

Le présent projet porte sur la création du SGC de Lillers issu de la transformation de la trésorerie de Lillers en SGC et du transfert des activités de la trésorerie spécialisée d'Auchel. Le SGC disposera d'une antenne à Saint-Venant (transformation de la trésorerie spécialisée actuelle)

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
Trésorerie Lillers	1	1	3	2	7
Trésorerie Auchel	*		2	1	3
Trésorerie Saint Venant			1		1
Total SGC Lillers siège	1	1	6	3	11
Antenne de Saint-Venant	*	1	2	2	5

* L'emploi de A+ mis à la disposition du directeur

Travaux : Fin d'année 2020

Installation des agents : Janvier 2^{ème} quinzaine



La distance entre la ville d'Auchel et celle de Lillers est de 8,3 km. La distance entre la ville de Saint Venant et celle de Lillers est de 8,6 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **1.250€** uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.

13- Transformation de la Trésorerie Spécialisée de St-Venant en antenne du SGC de Lillers ;

Le présent projet porte sur la transformation de la trésorerie spécialisée en antenne du SGC de Lillers créé au 1^{er} janvier 2021.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
SGC Lillers	1	1	6	3	11
Antenne de Saint-Venant	*	1	2	2	5
Total	1	2	8	5	16

* Pour mémoire, l'emploi de A+ est mis à la disposition du directeur

Travaux : aucun travaux

Installation des agents : installation identique

14- Transfert de la BDV de Béthune à Bruay-la-Buissière ;

Le présent projet porte sur le transfert dans les locaux du CDFIP de Bruay-la-Buissière de la BDV de Béthune, afin de conforter le site de Bruay-la-Buissière et de permettre l'accueil sur le site de Béthune des services du secteur public local qui seront rattachés au service de gestion comptable implanté sur ce site.

Le service sera renommé **BDV de Bruay-la-Buissière**.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
BDV Bruay-la-Buissière	1	10			11
Total	1	10			11

Travaux : novembre 2020 à mars 2021

Installation des agents : mars 2021



La distance entre la ville de Béthune et de Bruay La Buissière est de 10,7 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

15 - Transfert du PCE de Béthune à Bruay-la-Buissière ;

Le présent projet porte sur le transfert dans les locaux du CDFIP de Bruay-la-Buissière du PCE de Béthune, afin de conforter le site de Bruay-la-Buissière et de permettre l'accueil sur le site de Béthune des services du secteur public local qui seront rattachés au service de gestion comptable implanté sur ce site.

Le service sera renommé **PCE de Bruay-la-Buissière**.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/09/2020)					
	A+	A	B	C	Total
PCE Béthune	1	4	2		7
Total	1	4	2		7
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
PCE Bruay-la-Buissière	1	5	2		8
Total	1	5	2		8

Travaux : novembre 2020 à mars 2021

Installation des agents : mars 2021



La distance entre la ville de Béthune et de Bruay La Buissière est de 10,7 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

16 - Transfert du PCRFP de Béthune à Bruay-la-Buissière ;

Le présent projet porte sur le transfert dans les locaux du CDFIP de Bruay-la-Buissière du PCRFP de Béthune, afin de conforter le site de Bruay-la-Buissière et de permettre l'accueil sur le site de Béthune des services du secteur public local qui seront rattachés au service de gestion comptable implanté sur ce site.

Le service sera renommé **PCRFP de Bruay-la-Buissière**.

Postes de travail à implanter	A+	A	B	C	Total
PCRFP Bruay-la-Buissière	1	1	4		6
Total	1	1	4		6

Travaux : novembre 2020 à mars 2021

Installation des agents : mars 2021

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

En réponse à la sollicitation du Président, vos élus **FO-DGFiP 62** ont invité à la réflexion sur une contre-proposition suite à la relocalisation à Béthune d'un pôle Contrôle Fiscal et au fait que la DIRCOFI reste à Béthune.

Vos élus **FO-DGFiP 62** proposent que les services de Contrôle Fiscal restent à Béthune et que le SIE de Béthune rejoigne celui de Bruay-la-Buissière, plutôt que l'inverse.

Cette solution aurait le triple avantage :

- d'un meilleur aménagement du territoire ;
- d'un moindre coût en travaux ;
- et surtout de n'impacter que 19 agents au lieu de 33 actuellement.



La distance entre la ville de Béthune et de Bruay La Buissière est de 10,7 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de **2 500 €** (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

17 - Suppression de l'antenne de Lens du PCRFP d'Arras.

Ce projet permettra l'accueil sur le site de Lens, d'une part des services du secteur public local qui, dans le cadre du nouveau réseau de proximité seront rattachés au service de gestion comptable de Lens, et d'autre part, de la partie SIE du SIPE d'Hénin-Beaumont.

Travaux : sans objet

Installation des agents : 01/2021

Les votes pour les 17 projets de restructuration ont été les suivants :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

IV/ Questions diverses.

Nouveau bâtiment à lens

Les activités relevant des deux sites retenus dans notre département par la DG dans le cadre de la démétropolisation sont maintenant connues : un centre de contact pour les particuliers à Lens et une cellule de contrôle sur pièces des dossiers particuliers à Béthune.

A Lens le nouveau service serait accueilli dans le quartier de la gare alors qu'à Béthune il serait installé dans les locaux de la CPAM (place du Jeu de Paume) après avoir été annoncé près de la gare TGV.

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont rappelé qu'un projet immobilier avait été proposé par le maire de Lens pour relocaliser tous les services de l'État proche de la gare.

Le Président a répondu que ce n'était pas d'actualité et qu'un tel projet prendrait de nombreuses années.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Elus à Achicourt le 8/10

Des Maires et parlementaires se sont rassemblés devant la salle François Mitterrand à Achicourt où se tenait le CTL afin de dénoncer la fermeture de nombreuses trésoreries et l'éloignement du Service public de la population.

Ils ont manifesté contre les possibles fermetures de trésoreries locales

Des élus locaux, des agents de la DGFIP et leurs représentants syndicaux ont manifesté, hier après-midi, devant la salle Mitterrand à Achicourt, contre les fermetures des trésoreries envisagées dans les villes et villages du Pas-de-Calais.

PAR NICOLAS ANDRÉ
arras@lavoixdunord.fr

ACHICOURT. Le comité technique de la direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais, réuni à Achicourt hier après-midi, devait évoquer le désengagement (au moins physique) de l'institution dans certaines parties rurales du Béthunois, du Lensois et de l'Arrageois.

“ Presque la totalité des trésoreries du département seraient concernées et fermeraient au cours des trois prochaines années. ”

La réforme de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) est bien loin d'être accueillie avec intérêt par les élus qui, au pire des cas, font preuve d'un certain fatalisme.

La décentralisation de certains services nationaux (prévue à Béthune ou à Lens par exemple) est loin de faire digérer les pro-



Les élus locaux et la sénatrice Cathy Apourceau disent non à la fermeture des trésoreries locales dans le Pas-de-Calais.

jets de fermetures de trésoreries locales.

Si Bapaume a pu limiter les dégâts en conservant un service de gestion comptable (fermé au public), d'autres villes et villages devraient être impactés et laisser place à des maisons de service public où les trésoriers assureraient quelques permanences. Ce n'est évidemment

pas du goût des syndicats ou des élus.

Les premières fermetures de trésorerie devaient être connues à l'issue de cette réunion : « Presque la totalité des trésoreries du département seraient concernées et fermeraient au cours des trois prochaines années », selon Jacques Régnier, secrétaire général FO Finances publiques. ■

Le Président nous a informé que le poste d'AGFiP sera pourvu prochainement, vos élus **FO-DGFiP 62** ont demandé une nouvelle fois que ce poste soit transformé en postes de B et de C.

Au prochain CT, une présentation des points de contacts, de leur organisation et contenu de leurs prestations sera faite et une vision plus comptable des SGC et CDL.

Suppressions d'emplois :

Le président a utilisé à plusieurs reprises le « joker » des suppressions d'emplois.
Pour les SIP, la réforme de la suppression de la taxe d'habitation va faire mal...
Pour le président, l'accueil de 1^{er} niveau passera bientôt par un numéro de téléphone national donc nous aurons besoin de moins d'agents...

Pour les futures structures a plus de 50 agents, la DG s'étant engagé à ce que ce chiffre ne soit pas dépassé, les suppressions pourraient tomber...

Pour les agents de Lens, il y aura bientôt un centre de contact (locaux près de la gare – au 01/09/21), pourquoi pas y transférer des agents ?



- **Calcul de la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative** : la Direction Générale avait indiqué qu'il convenait de retenir les distances routières les plus courtes, de ville à ville (sans détailler l'adresse), indiquées par l'un des différents sites internet dédiés au calcul d'itinéraires. Dans le cas où une distance différerait selon les sites internet utilisés, la distance la plus favorable aux agents serait retenue.

Pourtant aujourd'hui ce n'est pas si simple !... La direction déclare que tous les sites de calcul ne sont pas bons à prendre, que la distance peut varier selon qu'on aille du point A au point B ou du point B au point A, et que la DG tranchera en cas de doutes sur une distance !

FO dénonce l'hypocrisie de la Direction Générale qui revient sur ses engagements en ne prenant pas la distance la + favorable aux agents !

- Concernant la **date prise en compte pour le paiement de la PRS**, la date effective d'installation sera le 01/09/2021. Les agents, ALD du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre, ne seront affectés dans leur nouvelle structure qu'après l'avoir demandée et obtenue lors de la campagne de mutations locales pour le 01/09/2021.

Pour les futurs retraités, si votre dossier retraite est validé et votre date de départ connue, la PRS sera versée au prorata temporis entre le 01/09/21 et la date de départ pour éviter un trop perçu (et une imposition sur ce trop perçu) et le remboursement de celui-ci l'année suivante.

Les élus FO-DGFiP 62 :

Titulaires : Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

Suppléants : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Expert : Christine COLLIER-LEFRANC, Marc VERHAEGHE, Laurent BRIOUL